

ARRETE n° 2026-25
INTERRUPTION DE
CIRCULATION
INTERDICTION DE STATIONNER
DEFILE DU 14 JUILLET

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et la réglementation en vigueur en la matière,

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité de la circulation et de prévenir les accidents, en raison du défilé du 14 Juillet 2025 organisé dans le cadre de la Fête Nationale, rues Fauqueux, Caffart et Croisette

ARRÊTE

- Article 1 :** La circulation des véhicules sera interrompue le Mardi 14 Juillet 2026, de 10 h 00 à 13 h 00, rues Fauqueux et Croisette (du n°59 au n°67).
- Article 2 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le Mardi 14 Juillet 2026, de 10 h 00 à 13 h 00, rue Caffart (du n°1 au n°17 – route à pavés).
- Article 3 :** Pendant la durée de cette interruption, les véhicules devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant :
- En venant des rues Buisset, Caffart => par les rues Demouveau, avenue de l'Épinette, du Bosquet et Péri ;
 - En venant de la rue Demouveau => par la rue Buisset ;
 - En venant de la rue de la Fabrique => par les rues du Bosquet, avenue de l'Épinette, Demouveau ;
 - En venant de la rue Lanoy => par les rues Péri, du Bosquet, avenue de l'Épinette, Demouveau ;
 - En venant de l'avenue de l'Épinette => par les rues Demouveau et Bosquet ;
- Article 4 :** Le service d'ordre sera assuré par les services municipaux.
- Article 5 :** L'accès et la desserte des propriétés riveraines ainsi que le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence seront sauvegardés.
- Article 6 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- aux Services Départementaux de la Voirie
 - à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
 - à la Direction des Transports Départementaux
 - à la Société Evéole

Fait à Masny, le 18 Mai 2026
Le Maire, Lionel FONTAINE

